



La Commission de déontologie

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Nom : AUGHEY née CARIOFILLO

Prénom : Dominique

Date d'entrée en fonction en qualité de Conseiller régional : Juillet 2021 (second mandat)

En vertu de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013, constitue un conflit d'intérêts « *toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.* »

Sur la base du volontariat et conformément au Code de déontologie reconduit par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans sa délibération 21-388 du 23 juillet 2021, les Conseillers régionaux qui ne dépendent pas de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique adressent une déclaration d'intérêts au Déontologue, Président de la Commission de déontologie.

La présente déclaration a pour objet de permettre aux Conseillers régionaux de mieux appréhender les potentielles situations de conflit d'intérêts dans lesquelles ils pourraient se trouver dans l'exercice de leur mandat.

La Commission de déontologie pourra aider les élus régionaux à détecter ces situations, sur la base de l'examen de la présente déclaration, éventuellement complétée de précisions.

Indications générales :

Les Conseillers régionaux souhaitant des informations complémentaires peuvent contacter le Déontologue, Président de la commission de déontologie.

La mention « néant » doit être indiquée dans les rubriques sans objet.

La déclaration doit être signée.

Renseignements personnels :

Année de naissance	1956
Profession	Professeur des Universités – en poste à la Faculté de Droit et de science politique-Aix Marseille Université. Vice-présidente déléguée d'Aix Marseille Université
Adresse postale	[REDACTED]
Coordonnées téléphoniques	[REDACTED]
Courriel	[REDACTED]

1. Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination :

Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
Professeur des universités Classe Exceptionnelle	Rémunération annuelle imposable: 65 000 euros

2. Les activités professionnelles ayant donné lieu à rémunération ou gratification exercées au cours des cinq dernières années :

Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
idem	idem

3. Les activités de consultant exercées à la date de l'élection et au cours des cinq dernières années :

Identification de l'employeur ou de la structure sociale d'emploi	Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
aucun		

4. Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination ou lors des cinq dernières années :

Identification de l'organisme public ou privé ou de la société	Description de l'activité	Rémunération ou gratification perçue
Semepa (SEM)	Membre du CA	aucune

5. Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection et au cours des cinq dernières années : **Aucune**

Identification de la société	Evaluation de la participation financière	Rémunération ou gratification perçue

6. Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Identification du conjoint, du partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou du concubin	Description de l'activité professionnelle

7. Les fonctions bénévoles exercées à la date de l'élection et au cours des cinq dernières années susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts :

Identification de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées

8. Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection :

Identification des fonctions et mandats électifs	Date de début et de fin de fonctions et mandats électifs	Rémunérations, indemnités ou gratifications perçues

Adjoint au Maire de la Ville d'Aix en Provence	Premier mandat 2014-2020 Second mandat en cours.	3050 euros brut mensuel
---	---	-------------------------

9. Observations : Aucune

Fait le : 30 août 2021

